

Réunion avec le Rectorat du mercredi 18 juin 2025 (10h-12h15).

Sont présents : le SG, la DRH, les IA-DAASEN, la DPEP, la DPES, CFDT, SAIPER, FSU, SNALC, FO, UNSA, AD, CGTR, S2DÉ, SPELC, SNE.

En introduction le Secrétaire Général annonce que le Recteur s'exprimera au sujet du calendrier.

Par ailleurs il y a deux groupes de travail à mettre en place. Un sur le *bâti scolaire*, l'autre sur les *rythmes* (au sens large : journée, semaine, etc). Ces GT vont alimenter des propositions. À suivre.

Les questions du SNE

1- Alternants PE : pouvons-nous avoir un point relatif à l'alternance à compter de la rentrée prochaine ?

Réponse : on y travaille puisque le ministère a donné son accord, on a un objectif de 40 alternants.

2- Simplification des inscriptions en 6ème : chaque année les directeurs d'école primaire se retrouvent en première ligne pour gérer la procédure d'inscription des élèves de CM2 au collège. Cela représente une charge administrative lourde, chronophage et répétitive. Elle s'ajoute à un ensemble déjà conséquent de responsabilités pédagogiques, éducatives et organisationnelles qui incombent aux directeurs et impactent également les collègues de CM2. Les directrices et les directeurs doivent saisir les données dans le système Affelnet, imprimer et distribuer les documents aux familles, le volet 1, puis le volet 2, collecter les réponses, gérer les demandes de dérogation, et assurer la communication entre les familles et les collèges, vérifier le collège de secteur...

Sans compter le relais des informations des collèges (les portes ouvertes, l'organisation des inscriptions, les options proposées, les classes européennes, avec spécialités etc).

Cette organisation soulève une question essentielle : pourquoi les écoles continuent-elles d'assumer ce rôle administratif alors que ce sont les collèges qui accueillent les élèves à la rentrée ? Les familles, aujourd'hui largement équipées et connectées, sont tout à fait capables d'effectuer ces démarches elles-mêmes, notamment grâce aux outils numériques mis à leur disposition.

Les collèges disposent par ailleurs des moyens techniques, des informations nécessaires et des ressources pour organiser directement la collecte des dossiers et la transmission des documents.

La plateforme EDUCONNECT permet aux familles d'effectuer directement cette démarche, en ligne, de manière autonome, sécurisée et encadrée. Cette solution est déjà disponible, fonctionnelle, et utilisée pour d'autres démarches scolaires (consulter les livrets scolaires, les projets personnalisés, ou encore les plans d'accompagnement...)

La vidéo tutoriel mise en ligne par Éduscol est d'ailleurs très claire sur le sujet pour remplacer le dossier papier sauf qu'une grande majorité des collèges n'ont pas activé cette option !

Cette dématérialisation permettrait non seulement de simplifier les démarches, mais aussi de libérer les directeurs d'école d'une responsabilité qui ne relève pas de leur champ d'action.

Est-il donc possible de communiquer aux collègues la nécessité de s'engager dans cette voie ?

Réponse : oui il faut travailler avec les chefs d'établissements pour la rentrée prochaine et veiller à ne pas perdre d'éléments en route, on n'est pas tout à fait dans le même cadre que collège/lycée où les jeunes peuvent aider les parents.

3- NEFLE : pouvons-nous avoir un point relatif au financement des projets en cette fin d'année scolaire et aussi pour 2025/26 ?

Réponse : il y a un très fort ralentissement des projets et des financements, une réflexion nationale est menée à ce sujet.

4- Inspecteurs : est-il possible d'avoir un point relatif à l'arrivée de nouveaux inspecteurs du premier degré et plus particulièrement pour St-Denis 2, Bras-Panon, Saint-Paul 3, Préélémentaire St-Denis (0593B), IEN Référent instruction en famille (1545L), IEN École Inclusive (0049K) ?

Réponse : cela se fera prochainement.

5- Retraite progressive : y a-t-il du nouveau à ce sujet et surtout sur le fait que nous commençons l'année avant le 1er septembre et que le SRE ne tolère aucun versement avant cette date ?

Réponse : il n'y a pas de réponse d'une possible adaptation à ce jour.

6 - Rupture conventionnelle : avez-vous un « scoop » au sujet de l'éventuelle prolongation au-delà du 31 décembre ?

Réponse : il n'y a pas de prolongation mais le ministère réfléchit à un dispositif aménagé pour poursuivre dans cette voie mais plus limité en raison des contraintes budgétaires.

7- Congés bonifiés : comme l'an dernier, le décalage entre les agents dans le cadre du traitement des dossiers (jusqu'à l'émission des billets) a été une source de stress administratif car les personnels communiquent entre eux et ceux qui ne sont pas servis comme les autres ont peur d'être oubliés.

Réponse : on est bien conscients du souci. Cette année il y a eu une augmentation (386 dossiers contre 308), la grande majorité a été traitée avant fin mai. On se tient au cadre et on ne peut faire mieux.

8- ATER/ALER : ces personnels - attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs, allocataires nationaux de recherche - bénéficient-ils de la bonification de dépaysement pour le calcul de la durée d'assurance de leur retraite ?

Réponse : il faut voir avec la DGRH Enseignement supérieur.

9- Tenue des réunions mensuelles : serait-il éventuellement envisageable (beaucoup de conditionnel) de remettre ces réunions le vendredi comme il y a deux ans (ou un lundi, mardi, jeudi) ?

Réponse : beaucoup de conditionnel !

D'autres sujets.

* Retenue CMO (- 10%) : les services y travaillent avec un effet au 1er juillet. Plus précisément il y aura un décompte sur la rémunération de juillet pour les CMO de janvier au 15 avril. À compter du 16 avril la retenue sera effective sur la paye d'août. La moyenne des agents en arrêt maladie ordinaire est de 6 jours.

* Jour de carence / chikungunya : nous n'avons pas la main, il faut un texte de portée nationale (comme pour le covid).

* CLM : aucun changement : pour la première année, la rémunération supplémentaire est bien une prime et est détachée du traitement principal et c'est appliqué à compter du 01/07.

* Protocole de continuité pédagogique : encore une fois il n'y a aucune obligation académique (cf réunion du 21 mai) ; cela a été rappelé aux IEN vendredi dernier.

* EVARS : deux personnes par circonscription seront formées.

* Concertation : il vaut évidemment mieux un consensus quand cela doit avoir lieu un mercredi matin.

* Protocole élèves violents : c'est en cours et ce sera prêt pour la rentrée.

* Rendez-vous de carrière : à ce jour il n'y a aucun changement.

* GT carte scolaire : il est prévu le 22 août.

Anthony Payet (SNE)